

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 9 décembre 2019 portant composition du jury de fin de formation des ingénieurs d'études sanitaires – Promotion 2019**

NOR : SSAR1930850A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le décret n° 90-975 du 30 octobre 1990 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs d'études sanitaires ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 1992 modifié relatif à la formation des ingénieurs d'études sanitaires,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du jury de fin de formation des ingénieurs d'études sanitaires de la promotion 2019 :

Mme Marie FIORI, représentant le directeur général de la santé ;

M. Mohamed BYBI, représentant le directeur des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux ;

Mme Nathalie BONVALLOT, représentant le directeur de l'école des hautes études en santé publique ;

Mme Alice KOPEL, représentant le directeur général de la santé ;

M. Guy MAITRIAS, représentant le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne- Franche-Comté ;

Mme Corinne DROUGARD, représentant le délégué territorial de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France.

#### Article 2

Le directeur des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux et le directeur de l'école des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 décembre 2019.

Pour la ministre et par délégation :  
*La sous-directrice du pilotage des ressources,  
du dialogue social et du droit des personnels,*  
MARIE-FRANÇOISE LEMAÎTRE